

## Compte rendu du Conseil Municipal du 10 janvier 2017

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le mardi 10 janvier 2017 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire.

- 1) **Délibération : Examen du devis pour l'aménagement d'un ralentisseur** : Le devis est de 1500 € TTC pour un ralentisseur, situé entre les deux entrées du parking (en face de l'ancienne caserne). Il viendra s'ajouter l'achat et la pose de panneaux "zone 30" et "fin zone 30", ainsi que de la peinture pour faire les "dents de requins".
  
- 2) **Délibération : demande de subvention par le collège du Val de Senouire 43230 PAULHAGUET pour un voyage en Angleterre – année scolaire 2016-2017 pour 6 élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> résidants sur la commune, susceptibles de participer au voyage à YORK en mai 2017** : Le voyage est prévu du 17 au 24 mai 2017, soit 8 jours. Le coût initial est de 475 €/ enfant. Reste à la charge des familles 380 € / enfant. Le Conseil accepte à l'unanimité de donner une subvention de 10 € / enfant / jour. Lorsque le voyage sera effectué, le collège enverra à la Mairie la liste des élèves ayant réellement participé à ce dernier
  
- 3) **Délibération : plaques signalétiques et directionnelle des villages : examen du devis** : Devis d'environ 3000 € HT, regroupant les panneaux directionnels pour les hameaux (environ 2500 €), plus les panneaux "zone 30" pour le ralentisseur de l'école, plus des panneaux "sortie d'engins" pour la voie longeant l'entreprise Lisa & Siozade (environ 500 €).
  
- 4) **Changement de poteaux incendie pour 2017 (priorités)** : Le Conseil, à l'unanimité, confirme sa volonté de poursuivre la rénovation des poteaux incendie de la commune, et demande à la commission chemins de proposer les 3 poteaux qui semblent être le plus urgent.
  
- 5) **modification de l'éclairage à l'école élémentaire** : Un électricien a fait 2 devis pour changer l'éclairage néon défectueux de la classe élémentaire (problème d'interférence sur le vidéo projecteur, du aux ballastes trop vieux). A la majorité (1 voix contre), le Conseil autorise M. le Maire à faire réaliser les travaux, en prenant l'option LED pour un montant de 1200 € TTC.
  
- 6) **Devis : remplacement d'une porte extérieure du local (ancienne bascule)** : La porte du local "technique" est en mauvais état, suite à l'achat de différents matériels pour les employés municipaux, il s'avère nécessaire de changer cette porte. Le devis est de 1332 € TTC pour une porte en mélèze. A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à faire réaliser les travaux.
  
- 7) **Délibération : demande de DETR pour le projet de voirie et celui de l'aménagement du bourg** : A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire a demandé de la DETR pour 2 dossiers : en 1<sup>er</sup> : l'aménagement du bourg, puis en 2<sup>e</sup> la voirie.
  
- 8) **Délibération : devis de fourniture et pose d'une pompe de relevage entrée station épuration du bourg** : Pompe de relevage HS, devis une nouvelle pompe : 1363,33 €.

- 9) Délibération : demande de cotisation à l'association des St-Georges de France :** pour 2017, la cotisation est de 10 cts/ hab, soit  $0,10 \times 461 = 46,10 \text{ €}$ .
- 10) CCAS :** La commission CCAS propose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle remette à chaque nouvelle naissance un bon d'achat de 50 € aux parents, et pour les nouveaux diplômés (CAP, BEP, Brevet, BAC,...) un bon d'achat de 30 €, lors d'une petite cérémonie. Adopté à l'unanimité du Conseil.
- 11) Aménagement du bourg :** La commission CAO a choisi pour la maîtrise d'œuvre le cabinet LMP. Après un compte rendu de la réunion Cao, le Conseil, à l'unanimité, valide le choix de cette dernière, et autorise M. le Maire a signé tous les documents d'engagement de ce dossier.